

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

**OBJET : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE ET STATIONNEMENT
INTERDIT AVENUE DE LA FABRIQUE**

Monsieur le Maire de la Commune de Castelnaud de Guers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1. et suivants,

Vu le code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de ETE RESEAUX pour occuper la voirie afin d'effectuer un terrassement et raccordement ENEDIS pour BALSIER

ARRETE

Art 1: L'entreprise ETE RESEAUX est autorisée à occuper la voirie avenue de la Fabrique.

Art 2 : La présente autorisation est délivrée pour le **jeudi 19 janvier 2023 de 8h à 18h jusqu'au vendredi 27 janvier 2023.**

Art 3 : Le stationnement sera interdit temporairement lors des travaux sur l'Avenue de la Fabrique **du jeudi 19 janvier de 8h à 18h jusqu'au vendredi 27 janvier 2023.**

Art 4: Monsieur le Maire de Castelnaud de Guers, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Castelnaud de Guers le 03 janvier 2023



Didier MICHEL